

**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2026 – 259 DU 22 AVRIL 2026**  
portant nomination des membres du Conseil  
d'administration du Fonds d'Investissement communal.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2022-605 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2025-567 du 17 septembre 2025 portant création du Fonds d'Investissement communal et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 avril 2026,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Fonds d'Investissement communal, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Albert MONTCHO**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Monhévèdo Prince Audrey SOHOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Comlanvi Alain HONOU**, représentant de la Présidence de la République ;



- monsieur **Comlan B. Thierry Tonassoumi TONOU**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;
- monsieur **Mémanton BONI YALLA**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- monsieur **Luc Marie Constant GNACADJA**, représentant de l'Association nationale des communes du Bénin ;
- monsieur **Mawugnon Christian HOUETCHENOU**, représentant de l'Association nationale des communes du Bénin.

## **Article 2**

Monsieur **Albert MONTCHO** est nommé président du Conseil d'administration.

## **Article 3**

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

## **Article 4**

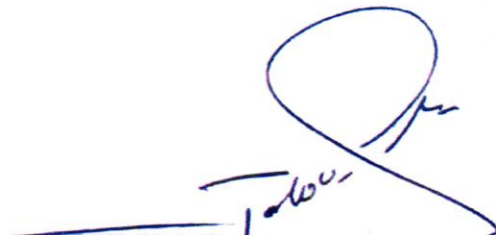
Le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

## **Article 5**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 22 avril 2026

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



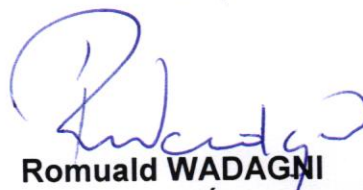
**Patrice TALON**

Le Ministre de la Décentralisation et de la  
Gouvernance locale,



**Raphaël AKOTEGNON**

Le Ministre de l'Économie et des  
Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'État

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MDGL : 2 ; AUTRES  
**MINISTERES** : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.